



**PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE:

Lors d'une séance publique qui se tiendra à la salle du conseil de la municipalité de Namur située au 535, route 323, Namur, Québec J0V 1N0, le 12 août 2017 à 19h30, les membres du conseil étudieront la demande de dérogation mineure suivante:

Une demande de dérogation mineure a été déposée au Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de permettre une situation dérogatoire pour une propriété sise au 408, rue de la Forge sur le lot 4 674 781 au cadastre du Québec. Il y a un empiétement de 0.14 mètre de la galerie avant dans la marge de recule, donc la galerie avant est située à 3.86 mètres au lieu du 4 mètres de la marge de recul avant. L'objectif étant de régulariser une situation existante ne bénéficiant pas de droit acquis, en dérogation de notre règlement de zonage numéro 98-126.

À cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Namur ce 13^e jour de juillet 2017

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Cathy Viens'.

Cathy Viens
Directrice générale et secrétaire-trésorière